Image not found or type unknown

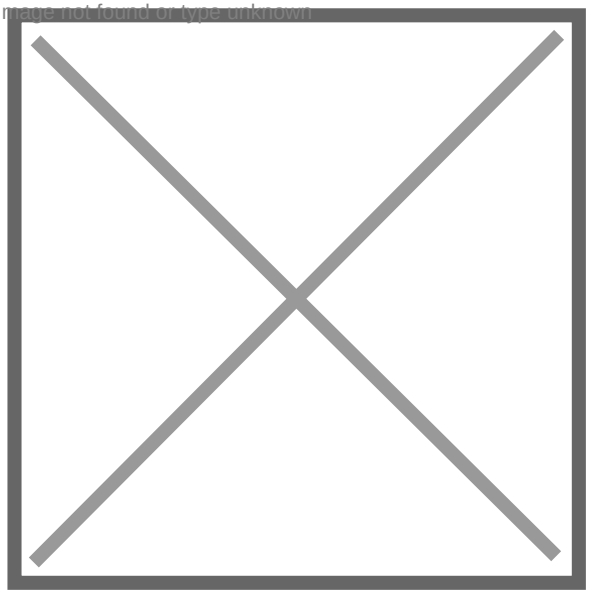

Irrecevabilite suite à erreur de dénomination

Par **bayuss**, le **25/05/2010** à **13:43**

Bonjour,

En procedure face à mon ex employeur celui ci demande l'irrecevabilité de ma demande 48 heures avant l'audience au motif erreur dans la dénomination de l'entreprise.
Cette affaire dure depuis 1 an 1/2 et a subi de nombreux renvois et cette coquille n'a jamais été soulevé.
Le RCS de la société est le même que celui indiqué sur mes conclusion mais
je me suis trompé sur le nom. altasud au lieu de alta 06
Ces 2 entreprises appartiennent à la même personne et sur divers document font partie du même groupe appartenant toujours a la même personne.
QUE FAIRE !!!!!!!!!!

Salutations

je me défends seul (manque de ressources)

Par **julius**, le **25/05/2010** à **19:10**

Bonsoir,

Déjà , félicitation de vouloir porter seul votre affaire , et ce n'est pas chose facile.

L'avocat de l'employeur a plaidé l'irrecevabilité de l'affaire pour gagner du temps ...
En cas d'irrecevabilité, le juge rejette la demande sans avoir à statuer sur les prétentions des

parties.
Mais si vous ne tardez pas , vous pouvez de nouveau saisir avec le bon nom de la société , cette fois- ci.

Par **bayuss**, le **25/05/2010** à **19:47**

Merci de votre réponse mais qu'entendez vous par si je m'y prends à temps?
Existe t il un délai et si oui lequel.
Merci encore.
Cordialement

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés